



Mairie de Cleurie

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Cleurie ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif a été voté le 09 avril 2018 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions auprès de l'état, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2018 et des budgets annexes. Les chiffres indiqués ci-dessous sont des prévisions établies en fonction des ressources communales.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2018 sont estimées à 480 503,78 €.

Elles se répartissent comme suit :

DÉPENSES	
011 - Charges à caractère général	93 820,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	191 135,00
014 - Atténuations de produits	77 484,00
65 - Autres charges de gestion courante	82 875,58
66 - Charges financières	9 289,20
67 - Charges exceptionnelles	900,00
022 - Dépenses imprévues	25 000,00
Total dépenses réelles	480 503,78
Total dépenses d'ordre	236 247,90
Total dépenses de fonctionnement	716 751,68

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, Assurances, etc.),
- l'entretien de la voirie,
- les frais de la cantine scolaire,
- les fournitures scolaires et pour les temps d'activités périscolaires /accueil périscolaire,
- les prestations de services extérieurs,
- la maintenance du matériel,
- les taxes foncières.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel.

L'effectif de la commune est de 7 agents :

- ⇒ 6 agents titulaires (2 agents temps complet et 4 agents temps non complet)
- ⇒ 1 agent stagiaire (temps non complet).

Deux agents contractuels supplémentaires ont été recrutés pour effectuer le recensement de la population en début d'année.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Elles se composent :

- d'un prélèvement au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) à hauteur de 77 484,00 €.

Ce fonds permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- au financement du service départemental d'incendie,
- aux contributions aux syndicats intercommunaux,
- au versement des indemnités et cotisations aux élus,
- aux subventions de fonctionnement aux associations.

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Les dépenses d'ordre représentent 236 247,90 € en 2018. Elles comprennent 2 129,20 € de dotation aux amortissements ainsi qu'une somme de 234 118,70 €, inscrite en prévision d'un éventuel virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 716 751,68 € en 2018 dont 22 621,00 € d'excédent reporté.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	49 249,67
73 - Impôts et taxes	182 196,70
74 - Dotations, subventions et participations	159 071,70
75 - Autres produits de gestion courante	303 612,61
002 - Excédent de fonctionnement reporté	22 621,00
Total recettes de fonctionnement	716 751,68

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par la facturation des services d'accueil périscolaire et de cantine, ainsi que la mise à disposition du personnel technique communal au service de l'eau (budget annexe).

Une recette de mise à disposition du personnel communal a été perçue début 2018, relative aux services périscolaires et cantine qui étaient de la compétence intercommunale jusqu'au 31/12/2017.

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public et les locations de l'alambic communal.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à :

- la fiscalité locale (taxes foncières et d'habitation),
Le produit fiscal attendu est estimé pour 2018 à 124 514,00 €.
- le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales : estimé à 18 102,00 € (selon montant 2017).
- le Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement recouvrées en 2016 : 6 879,70 €.

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle est stable par rapport à 2017 puisqu'elle s'élève à 81 500,00 € en 2018 contre 81 432,00 € en 2017.
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 59 250,00 € en 2018 contre 55 213,00 € en 2017, soit une augmentation de 7,31 %.
- Fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (Ministère de l'éducation nationale).
- au fonds de compensation de TVA, « part fonctionnement ».

Ainsi que les diverses participations du département :

- Dotation de la CAF avec laquelle la commune a signé une convention de Centre de Loisirs sans Hébergement pour les services périscolaires.
- Dotation de la CAF pour l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes constituées par :

- l'encaissement des locations de la salle communale.
- l'excédent des budgets annexes « Forêt » et « lotissement » : 299 246,95 €

Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers

Ils comprennent essentiellement :

- des indemnités ou remboursements exceptionnels d'assurances.

d) La fiscalité

Les taux des impôts locaux seront réévalués et augmentés de 3 %, au vu des taxes intercommunales qui baissent d'environ 3 à 4 % en 2018 :

	<i>Commune</i>
Taxe d'habitation	14,91 %
Taxe sur le foncier bâti	2,61 %
Taxe sur le foncier non-bâti	3,92 %
Taux CFE	14,64 %

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2018 sont estimées à 471 587,18 € et se répartissent comme suit :

DEPENSES	
001 – Déficit d'investissement reporté	31 615,58
16 - Emprunts et dettes assimilés	30 721,60
Opérations	
100 - VOIRIE	92 900,00
104 - MOBILIER/MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE	4 000,00
108 - BATIMENTS COMMUNAUX/TECHNIQUE/ALAMBIC	12 500,00
12 - TRAVAUX EXTENSION RESEAU EDF	3 600,00
32 - SIGNALISATION	5 800,00
42 – TERRAINS NUS	5 100,00
43 - MATERIEL SERVICE TECHNIQUE	27 000,00
48 - TRAVAUX LOTISSEMENT	111 300,00
54 - TRAVAUX REFECTION BATIMENT « BASCULE »	12 300,00
60 - TRAVAUX ISOLATION BUREAUX MAIRIE	4 900,00
61.69.74 - ALARME, TRVX BATIMENT/MATERIEL PERISCOLAIRE	2 850,00
63.72 - REFECTION SALLE COMMUNALE	74 900,00
64 - MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE (PROJET ENIR)	7 200,00
66 - ACCESSIBILITE DES BATIMENTS	34 200,00
70 - TRAVAUX ECOLE/CANTINE	10 700,00
Total dépenses d'investissement	471 587,18

Les principaux investissements prévus pour l'année 2018 sont les suivants :

- **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :**
 - ⇒ Acquisition d'une pelleuse (opération n° 43)
 - ⇒ Achat de matériel informatique mairie/école (opérations n° 104, 64)
 - ⇒ Installations de voirie (opération n° 32)
 - ⇒ Division, échange de terrain (opération n° 42)

- **Opération n° 100 : VOIRIE**
 - ⇒ Point-à-temps
 - ⇒ Réfection de deux voies communales.

- **Opérations n° 108, 54, 60, 61, 63, 69, 70, 72, 74 : TRAVAUX BATIMENTS**
 - ⇒ Réfection de 2 bâtiments communaux (bascule et distillerie)
 - ⇒ Isolation bureaux mairie
 - ⇒ Travaux d'amélioration et sécurisation bâtiment accueil périscolaire/école/cantine
 - ⇒ Travaux de réfection de la salle communale.

- **Opération n° 48 : LOTISSEMENT**
⇒ Travaux de voirie à terminer.
- **Opération n° 66 : ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX**
⇒ Suivant le calendrier de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

c) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent :

- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- au fonds de compensation de TVA,
- à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement,
- aux subventions d'investissement.

Elles sont estimées à 471 587,18 €, dont :

- recettes réelles : 235 339,28 €,
- recettes d'ordre (voir le détail page 2) : 236 247,90 €,

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	95 120,43
16 - Emprunts et dettes assimilés	82 126,58
54 – REFECTION BATIMENT BASCULE	1 166,27
64 – MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE (PROJET ENIR)	4 700,00
60.70 – TRAVAUX MAIRIE/ ECOLE /CANTINE	2 049,00
63 – REFECTION SALLE COMMUNALE	27 125,00
66 - ACCESSIBILITE DES BATIMENTS	18 780,00
100 – VOIRIE	4 272,00
<i>Total recettes réelles</i>	<i>235 339,28</i>
<i>Total recettes d'ordre</i>	<i>236 247,90</i>
Total recettes d'investissement	471 587,18

Pour l'équilibre du budget et l'exécution des travaux d'accessibilité, il est nécessaire d'avoir recours à l'emprunt, suivant le montant des travaux.

Par ailleurs, il convient de noter que pour financer les principaux projets, des dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès de la Préfecture des Vosges au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), du Conseil Départemental des Vosges, de la Région Grand-Est.

IV. L'AUTOFINANCEMENT DU BUDGET COMMUNAL

La capacité d'autofinancement nette dégagée sur l'exercice 2017 permet de participer aux opérations d'investissement à hauteur de 83 747,31 €.

V. ETAT DE LA DETTE

Le budget principal comporte deux emprunts (voir compte administratif 2017).

Un nouvel emprunt sera réalisé durant l'année 2018, à hauteur des besoins réels suivant le déroulement des travaux.

LES BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE « EAU »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	16 077,00	70 - Vente de produits finis, prestations de services,	51 400,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 000,00	74 – Subventions d’exploitation	100,00
014 - Atténuations de produits	9 630,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	23 685,30
65 - Autres charges de gestion courante	500,00	777 – Quote-part subventions d’invest	900,00
67 - Charges financières	3 000,00		
Total dépenses réelles	44 207,00	Total recettes réelles + R 002	75 185,30
Total dépenses d'ordre	31 878,30	Total recettes d'ordre	900,00
Total dépenses de fonctionnement	76 085,30	Total recettes de fonctionnement	76 085,30

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
21 – Immobilisations corporelles	50 756,85	001 - Excédent d'investissement reporté	9 364,55
23 - Immobilisations en cours	32 000,00	10 – Dotations, fonds divers	6 114,00
		16 – Emprunts et dettes assimilés	24 000,00
		13 – Subventions d’investissement	12 300,00
Total dépenses réelles	82 756,85	Total recettes réelles + R 001	51 778,55
Total dépenses d'ordre	900,00	Total recettes d'ordre	31 878,30
Total dépenses d'investissement	83 656,85	Total recettes d'investissement	83 656,85

Travaux prévus :

- Déplacement d’une conduite d’eau potable
- Projet d’extension du réseau d’eau potable sur une zone constructible
- Remplacement de compteurs d’eau potable dans le cadre du plan pluriannuel de travaux.

Achat d’un véhicule

Le véhicule actuel n’étant plus adapté aux besoins du service, il a été décidé de le remplacer. Cet achat nécessitera d’avoir recours à un emprunt.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (VOTE EN SUREQUILIBRE DE RECETTES)

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	22 507,64	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	87 449,00
65 - Autres charges de gestion courante	33 508,82	002 - Excédent de fonctionnement reporté	33 503,82
022 – Dépenses imprévues	5 000,00		
<i>Total dépenses réelles</i>	61 016,46		
<i>Total dépenses d'ordre</i>	14 521,14		
Total dépenses de fonctionnement	75 537,60	Total recettes de fonctionnement	120 952,82

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 – Déficit d'investissement reporté	51 341,30	10 - Dotations, fonds divers et réserves	51 341,30
21 - Immobilisations corporelles	27 800,00	13 - Subventions d'investissement reçues	13 278,86
		021 – Virement de la section de fonct	14 521,14
<i>Total dépenses réelles + D 001</i>	<i>79 141,30</i>	<i>Total recettes réelles</i>	<i>64 620,16</i>
<i>Total dépenses d'ordre</i>	<i>-</i>	<i>Total recettes d'ordre</i>	<i>14 521,14</i>
Total dépenses d'investissement	79 141,30	Total recettes d'investissement	79 141,30

Les principaux projets :

- Achat de parcelles situées en zone ENS (espaces naturels sensibles).
- Travaux de maintenance :
 - ⇒ Débroussaillage manuel et mise en peinture
- Travaux sylvicoles :
 - ⇒ Intervention en futaie irrégulière

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	31 492,95	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	114 304,32
65 - Autres charges gestion courante	265 748,13	002 – Excédent de fonctionnement reporté	260 899,85
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>297 241,08</i>	<i>Total recettes réelles+ R 002</i>	<i>375 204,17</i>
<i>Total dépenses d'ordre</i>	<i>218 912,08</i>	<i>Total recette d'ordre</i>	<i>140 948,99</i>
Total dépenses de fonctionnement	516 153,16	Total recettes de fonctionnement	516 153,16

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 – Déficit d'investissement reporté	77 963,09	<i>Total recettes d'ordre</i>	<i>219 202,08</i>
<i>Total dépenses d'ordre</i>	<i>140 948,99</i>		
Total dépenses d'investissement	218 912,08	Total recettes d'investissement	219 202,08

A ce jour, il reste trois lots à vendre sur ce lotissement (sur douze).

Fait à Cleurie le 19 avril 2018

Le Maire,



Patrick LAGARDE

